

# Commune de la BAZOGE MONTPINCON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 23 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
Reçu en préfecture le 04/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215300211-20250123-202501LBM-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. Pascal RENARD – Maire.

**Étaient Présents** : DAGUIER Miguel - DESLANDES Stéphanie - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

**Absents excusés** : DAGUIER Miguel - FORGET Jean-François - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane

**Absents** : HEURTEBIZE Grégory

**Secrétaire de séance** : ROCHER Gaëlle

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory

M. MARCHAND Stéphane a donné pouvoir à Mme ROCHER Gaëlle

M. DAGUIER Miguel a donné pouvoir à M. LECHAT Pascal

### Nombre de Conseillers :

En exercice..... 13

Présents..... 08

Votants..... 10

**Date de convocation** : 14/01/2025

## 202501 – SALLE DES FÊTES : Tarifs année 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2024 de la salle des fêtes et demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la salle pour l'année 2025 et l'utilisation de la vaisselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
**DECIDE**

⇒ d'appliquer les nouveaux tarifs de la salle des fêtes, comme ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

	Année 2025	
	Tarif « Commune »	Tarif « Hors Commune »
Vin d'honneur (uniquement la salle)	70,00 €	120,00 €
Location salle 2 jours (usage de la salle + scène + bar + cuisine)	260,00 €	470,00 €
Electricité	0,30 € / kwh	
Chèque de caution (à remettre lors de la remise des clés)	400,00 €	
Forfait ménage	100,00 €	
Arrhes à verser à la signature du contrat	100,00 €	
Location salle des associations (réservée aux habitants)	30,00 €	

**AUTORISE**

⇒ Le maire ou les adjoints à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

La secrétaire,

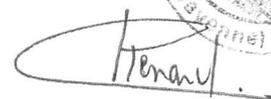
Gaëlle ROCHER



Fait et Publié à La Bazoge Montpinçon,  
Le 30 janvier 2025

Le Maire,

Pascal RENARD



Commune de la **BAZOGÉ MONTPINCON**  
 Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 23 janvier 2025**

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
 Reçu en préfecture le 04/02/2025  
 Publié le  
 ID : 053-215300211-20250123-202502-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. Pascal RENARD – Maire.

**Étaient Présents :** DAGUIER Miguel - DESLANDES Stéphanie - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

**Absents excusés :** DAGUIER Miguel - FORGET Jean-François - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane

**Absents :** HEURTEBIZE Grégory

**Secrétaire de séance :** ROCHER Gaëlle

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory

M. MARCHAND Stéphane a donné pouvoir à Mme ROCHER Gaëlle

M. DAGUIER Miguel a donné pouvoir à M. LECHAT Pascal

Nombre de Conseillers :	
En exercice.....	13
Présents.....	08
Votants.....	10
<b>Date de convocation : 14/01/2025</b>	

**202502 – PLACE DE LA MAIRIE : Demande de fonds de concours auprès de Mayenne Communauté pour l'installation de supports vélos**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'usage de la voiture, Mayenne Communauté souhaite inciter ses habitants à l'usage du vélo.

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers du vélo sur le territoire communautaire, Mayenne Communauté a décidé de mettre en place un fonds de concours destiné à l'installation de supports de stationnement vélo.

Toute commune ayant un besoin en matière de supports pour le stationnement vélos peut en faire la demande auprès de Mayenne Communauté afin de solliciter une aide sous forme de fonds de concours.

Deux projets d'installation de supports pour le stationnement des vélos pourront être accompagnés par commune et par an. Un projet pourra intégrer plusieurs supports de stationnement. L'accompagnement financier ne peut pas intervenir sur les dépenses liées à la réalisation de dalles permettant de positionner le support de stationnement pour les vélos.

Le fonds de concours ne peut excéder 50 % du coût HT (hors dalle) du reste à la charge de la commune pour les supports vélos et les abris vélos ouverts.

Il n'y a pas de montant minimum de dépenses par projet. Pour chaque projet, la subvention annuelle est plafonnée à 5 000 € HT. Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Pour faire suite à la rénovation de la place de la mairie, un devis de la société AU CŒUR DES JARDINS (Montsûrs) a été validé pour un montant de 876,00 € HT soit 1 051,20 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de Mayenne Communauté pour cet achat.

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de trois appuis de vélo Tiby de chez Univers & Cité	1 051,20 €	Fonds de concours Mayenne Communauté (50 % du montant HT)	438,00 €
		Reste à charge commune	613,20 €
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>1 051,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>1 051,20 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
Reçu en préfecture le 04/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215300211-20250123-202502-DE

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*DECIDE*

⇒ de **solliciter** un fonds de concours auprès de Mayenne Communauté pour un montant de 438,00 € pour l'installation de support vélos sur la nouvelle place de la mairie.

*AUTORISE*

⇒ Le maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et Publié à La Bazoge Montpinçon,  
Le 30 janvier 2025

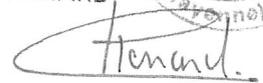
La secrétaire,

Gaëlle ROCHER



Le Maire,

Pascal RENARD





Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

DECIDE

- ⇒ de **céder** l'ancien chemin communal au lieu-dit « les Jariais » aux consorts CHRETIEN
- ⇒ de **fixer** le prix de vente à **1,00 €** les 139 m<sup>2</sup>.
- ⇒ de **désigner** Maître GUETNY-LE SOMMER, notaire, cabinet LM53 NOTAIRES situé 12 rue des Vallées à AMBRIERES LES VALLEES.
- ⇒ que tous les frais inhérents à cette vente **seront** à la charge de l'acquéreur.

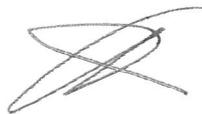
AUTORISE

- ⇒ Le maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et Publié à La Bazoge Montpinçon,  
Le 30 janvier 2025

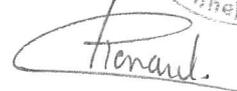
La secrétaire,

Gaëlle ROCHER



Le Maire,

Pascal RENARD



# Commune de la BAZOGE MONTPINCON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 23 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
Reçu en préfecture le 04/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215300211-20250123-202504-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. Pascal RENARD – Maire.

**Etaient Présents** : DAGUIER Miguel - DESLANDES Stéphanie - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

**Absents excusés** : DAGUIER Miguel - FORGET Jean-François - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane

**Absents** : HEURTEBIZE Grégory

**Secrétaire de séance** : ROCHER Gaëlle

*M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory*

*M. MARCHAND Stéphane a donné pouvoir à Mme ROCHER Gaëlle*

*M. DAGUIER Miguel a donné pouvoir à M. LECHAT Pascal*

### Nombre de Conseillers :

En exercice..... 13

Présents..... 08

Votants..... 10

**Date de convocation : 14/01/2025**

## 202504 – VOIRIE : Création adresse 5B rue de la Buchetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une nouvelle adresse rue de la Buchetière suite à la construction d'une nouvelle maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section A n° 488.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

DECIDE

⇒ de créer l'adresse suivante 05B rue de la Buchetière (section A n° 488)

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et Publié à La Bazoge Montpinçon,  
Le 30 janvier 2025

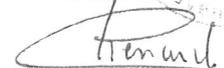
La secrétaire,

Gaëlle ROCHER



Le Maire,

Pascal RENARD



# Commune de la BAZOGE MONTPINCON

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
Reçu en préfecture le 04/02/2025  
Publié le  
ID : 053-215300211-20250123-202505LBM-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. Pascal RENARD – Maire.

**Étaient Présents :** DAGUIER Miguel - DESLANDES Stéphanie - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

**Absents excusés :** DAGUIER Miguel - FORGET Jean-François - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane

**Absents :** HEURTEBIZE Grégory

**Secrétaire de séance :** ROCHER Gaëlle

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory

M. MARCHAND Stéphane a donné pouvoir à Mme ROCHER Gaëlle

M. DAGUIER Miguel a donné pouvoir à M. LECHAT Pascal

#### Nombre de Conseillers :

En exercice ..... 13

Présents ..... 08

Votants ..... 10

**Date de convocation : 14/01/2025**

## 202505 – TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE : Révision des statuts

M. Le Maire expose que le syndicat d'énergie Territoire d'Energie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégrale de ses membres dont la commune de **La Bazoge Montpinçon**.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le **20 décembre 2024**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

**DECIDE**

⇒ de **prononcer** un avis favorable à la révision des statuts de Territoire d'Energie Mayenne.

**AUTORISE**

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

La secrétaire,

Gaëlle ROCHER



Fait et Publié à La Bazoge Montpinçon,  
Le 30 janvier 2025

Le Maire,

Pascal RENARD

